

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 14 novembre 2025
Délibération n°2025-67**

L'an deux mille vingt cinq, le 14 novembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	12
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON Gilles TRONCHON

Absents : Elodie DELABRE, Josette POTUS

Procurations :

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 4 novembre 2025.

OBJET : Demande de subventions : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Comme chaque année, les services de la Préfecture ont envoyé le dossier à compléter au titre de la demande de DETR.

Le Maire propose cette année de demander un financement sur 2 projets :

- **La réhabilitation de l'ancienne école privée St Dominique au Bourg.** Il s'agit dans un premier temps de refaire la toiture du bâtiment et de démolir les annexes très vétustes.

Coût total : 78 863.30 € HT

Toiture : 58 563.30 € HT + Démolition : 20 300 € HT

Financement :

- ✓ Etat DETR : 60 % : 47 317.98 €
- ✓ Autofinancement : 40 % : 31 545.32 €

- **La sécurisation devant l'école publique.** Il a été évoqué à plusieurs reprises les problèmes de sécurité devant l'école, une subvention au titre de la DETR a déjà été demandée mais les travaux à entreprendre n'étaient pas arrêtés. Aujourd'hui, avec l'appui du cabinet AB2R, les travaux nécessaires sont clairement définis.

Coût : 104 590.68 € HT

Travaux : 88 974.50 € HT + frais d'étude et divers 15 616.18 € HT.

Financements :

- ✓ Etat DETR : 60 % soit 62 754.40 €
- ✓ Subvention au titre des amendes de police : 12 000 €.
- ✓ Fonds propres : 29 836.28 €.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à solliciter de la DETR et à signer tous les documents afférents pour les 2 projets évoqués ci-dessus.

La secrétaire,



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 16/12/2025
et publication le 16/12/2025